



Année universitaire 2022 - 2023

**CONTRAT PÉDAGOGIQUE
ÉTUDIANT STATUT PARTICULIER « SALARIÉ »
- MASTER 1 MEEF -**

DOCUMENT À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT À

Mme CHAULET AVANT LE 21 OCTOBRE 2022

NOM : **PRÉNOM :**

Téléphone :

Semestre 1

UE S1	ENSEIGNEMENT	MODE de CONTRÔLE
code	Intitulés	Continu CC
UE 1.1*	Enjeux socio, historique*	<u>Evaluation uniquement en CC</u>
UE 1.2*	Stratégies pédagogiques et didactiques	<u>Evaluation uniquement en CC</u>
UE 1.3	Stage et analyse de pratiques professionnelles	VOIR FDE
UE 1.4*	Maîtrise disciplinaire et didactique des APSA	<u>Evaluation uniquement en CC</u>
UE 1.5*	Séminaire recherche	<u>Evaluation uniquement en CC</u>
UE 1.6*	Langue vivante	<u>Evaluation uniquement en CC</u>
UE 1.7*	Tronc commun	VOIR FDE

**voir avec les enseignants pour l'évaluation*

⇒ Le contrat pédagogique doit être obligatoirement signé et remis au plus tard le 21 octobre à la scolarité pour bénéficier du statut « étudiant salarié ».

DATE :

SIGNATURE :